

UTILISATION DE LA MARQUE ET TERMINOLOGIE ENERGY STAR® 101

Le symbole ENERGY STAR est une marque de confiance en matière d'efficacité énergétique au Canada depuis 2001. L'utilisation des marques et de la terminologie appropriées garantit la consistance de la marque et préserve la confiance des consommateurs. Voici ce que vous devez savoir:

MARQUES

Principales lignes directrices

- Les participants sont responsables de l'utilisation appropriée des marques.
- La marque en couleur est préférée et doit toujours apparaître en cyan à 100 %.
- Le nom et les marques ENERGY STAR ne doivent pas être utilisés pour signifier un appui.
- Le nom et les marques ENERGY STAR ne peuvent pas être utilisés dans le nom ou le logo d'une organisation, le nom des produits, etc.

Les marques

- Ne sont utilisées que par les participants ou les organisations qui ont une autorisation.
- Ne peuvent être modifiées ni déformées.
- Peuvent être redimensionnées, à condition que les proportions soient les mêmes et que le texte soit lisible.
- Un espace clair doit entourer la marque en tout temps.

Marque de certification



ACCEPTABLES

- ✓ Étiquette représentant des produits, des maisons ou des bâtiments certifiés.
- ✓ Utilisée uniquement sur ou à proximité des produits, des maisons ou des bâtiments certifiés, y compris en format numérique (caractéristiques/descriptions de contenu, etc.).

INACCEPTABLES

- ✗ Il ne s'agit pas d'une marque promotionnelle et elle ne peut pas être utilisée pour impliquer la participation au programme ou pour en faire la publicité.

Marque du participant



- ✓ Marque promotionnelle utilisée pour représenter la participation au programme ENERGY STAR pour les produits et ENERGY STAR pour les maisons neuves.
- ✓ Peut être utilisée dans les signatures de courriel, les pages de renvoi Web, les bulletins d'information, les cartes professionnelles, etc.

- ✗ N'indique pas qu'un produit, une maison ou un bâtiment est certifié.

Marques promotionnelles



- ✓ Marques éducatives et promotionnelles utilisées pour mettre en évidence et informer les autres au sujet des avantages du programme.
- ✓ Peuvent être utilisées pour promouvoir les avantages de l'efficacité énergétique et du programme ENERGY STAR dans les blogues, le contenu des médias sociaux, les publications, etc.

- ✗ Ne peuvent pas être utilisées pour identifier un produit, une maison ou un bâtiment comme étant certifié.

Marques de formule d'adhésion



- ✓ Marques promotionnelles utilisées pour montrer qu'une organisation vend et offre aux consommateurs des renseignements généraux sur les produits et les maisons certifiés.
- ✓ Peuvent être présentées dans des circulaires, des dépliants, des bannières, des sites Web, du matériel de formation, etc. Souvent utilisées en magasin.

- ✗ Ne peuvent pas être utilisées pour identifier un produit, une maison ou un bâtiment comme étant certifié.

TERMINOLOGIE

Principales lignes directrices

- Le nom ENERGY STAR doit toujours figurer en lettres majuscules et en deux mots.
- Aucune espace ne doit figurer entre les mots « ENERGY STAR » et le symbole de marque déposée (®).
- Le symbole de marque déposée (®) doit être utilisé à la première occurrence des mots « ENERGY STAR », puis répété dans chaque titre de chapitre de document ou page Web.
- Le symbole de marque déposée doit toujours apparaître en exposant (®).
- Une fois que le produit a obtenu la certification, la mention « certifié ENERGY STAR » suit le nom du produit.

Voici quelques exemples d'erreurs fréquentes relevées dans des écrits portant sur le programme ENERGY STAR, ainsi que leurs formes correctes.

ACCEPTABLES

Première occurrence des mots :

✓ ENERGY STAR®

Utilisation ultérieure des mots :

✓ ENERGY STAR

Exemple:

✓ ENERGY STAR® (...) ENERGY STAR (...) ENERGY STAR

INACCEPTABLES

- ✗ ENERGY STAR®
- ✗ ENERGY STAR ®
- ✗ ENERGY STAR ®
- ✗ ENERGY STAR™
- ✗ ENERGY STAR^{MD}
- ✗ ENERGYSTAR
- ✗ ENERGY STAR® (...) ENERGY STAR® (...)
- ✗ ENERGY STAR®
- ✗ Energy Star®
- ✗ Energy Star ®
- ✗ Energy Star®
- ✗ Energy Star
- ✗ Energystar
- ✗ ESTAR

Obtention de la certification ENERGY STAR

ACCEPTABLES

Exemple:

✓ Téléviseur certifié ENERGY STAR
(« Téléviseur » est utilisé comme exemple de produit)

INACCEPTABLES

- ✗ Téléviseur qualifié ENERGY STAR
- ✗ Téléviseur conforme aux exigences d'ENERGY STAR
- ✗ Téléviseur coté ENERGY STAR
- ✗ Téléviseur ENERGY STAR

Veuillez consulter **Le livre de marque d'ENERGY STAR Canada** pour toutes les lignes directrices obligatoires relatives à l'utilisation de la marque.

Le nom et le symbole ENERGY STAR sont des marques déposées au Canada par l'Environmental Protection Agency des États-Unis, dont l'administration et la promotion relèvent de Ressources naturelles Canada.